

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 13 janvier 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 13 janvier 2015 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Harold Gagnon.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 2 et du 16 décembre 2014.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Autorisation des versements prévus "Abonnements, cotisations et contrats annuels - Exercice financier 2015".
 - 4.2 Autorisation des versements prévus "Contributions diverses - Exercice financier 2015".
 - 4.3 Autorisation de paiements des charges incompressibles - Année 2015.
 - 4.4 Autorisation de signatures - Acte de vente du lot 3 603 248, propriété du Centre de santé et des services sociaux des Etchemins.
 - 4.5 Renonciation de la clause de préférence d'achat accordée à la Municipalité de Lac-Etchemin concernant l'immeuble, propriété du Club des Aînés de Lac-Etchemin, sis au 201, 2^e Avenue.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local - Année 2015.
 - 5.2 Confirmation et acceptation de l'organigramme et du personnel affecté au service de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin.
 - 5.3 Demande de la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique du Québec.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

6.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres du Comité consultatif d'urbanisme.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

7.1 Autorisation d'approprier, à même le surplus non affecté de la municipalité de l'année 2014, une somme de 1 965,75 \$ devant servir de surplus accumulé affecté loisirs (amélioration des équipements).

7.2 Demande d'autorisation d'approprier au fonds général une somme de 253,87 \$ à même l'excédent accumulé affecté "loisirs (amélioration des équipements - Centre des arts et de la culture)".

7.3 Autorisation d'approprier, à même l'excédent affecté accumulé "Politique culturelle 2009-2013" de la municipalité, une somme de 10 223,56 \$ et que soit appropriée, à même l'excédent affecté accumulé "Politique culturelle 2006-2009" de la municipalité, une somme de 2 571,38 \$ au fonds général de l'année 2014.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

a) Aide financière au Festival Clermont-Pépin - Edition 2015.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

Le maire profite de cette première séance de l'année 2015 pour offrir ses meilleurs vœux pour la prochaine année.

001-01-2015

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

3. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 ET DU 16
DÉCEMBRE 2014**

Considérant que copies des procès-verbaux des séances du 2 et du 16 décembre 2014 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

002-01-2015-1 **IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

002-01-2015-2 **IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH
LEBLOND ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2015 et l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2015 ainsi que du programme triennal d'immobilisations, années 2015-2016-2017, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

003-01-2015
4.1 **AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "ABONNEMENTS,
COTISATIONS ET CONTRATS ANNUELS - EXERCICE FINANCIER
2015"**

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2015 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2015 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels".

Adoptée à l'unanimité.

004-01-2015
4.2 **AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "CONTRIBUTIONS
DIVERSES - EXERCICE FINANCIER 2015"**

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2015 concernant les "contributions diverses";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2015 concernant les "contributions diverses".

Adoptée à l'unanimité.

005-01-2015
4.3

**AUTORISATION DE PAIEMENTS DES CHARGES INCOMPRESSIBLES -
ANNÉE 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN
ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à l'ensemble des paiements incompressibles de l'année 2015, le tout en référence au document intitulé "charges incompressibles - budget 2015" préparé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

006-01-2015
4.4

**AUTORISATION DE SIGNATURES - ACTE DE VENTE DU LOT 3 603 248
PROPRIÉTÉ DU CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES
ETCHEMINS**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte d'acquérir un terrain (lot 3 603 248) propriété du Centre de santé et des services sociaux des Etchemins pour un montant de 200 \$ et que les frais de notaire soient défrayés par la municipalité;

QUE le maire Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier Laurent Rheault, soient autorisés à signer tous documents devant donner suite et effet à la présente résolution de même qu'à consentir à toutes clauses et conditions qu'ils jugeront dans l'intérêt de la municipalité en regard de ladite transaction.

Adoptée à l'unanimité.

007-01-2015
4.5

**RENONCIATION DE LA CLAUSE DE PRÉFÉRENCE D'ACHAT
ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN CONCERNANT
L'IMMEUBLE, PROPRIÉTÉ DU CLUB DES AÎNÉS DE LAC-ETCHEMIN,
SIS AU 201, 2^E AVENUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme par la présente résolution sa décision de renoncer à la clause de préférence d'achat accordée à la municipalité concernant l'immeuble, propriété du Club des Aînés de Lac-Etchemin, sis au 201, 2^e Avenue, ceci lors de la signature du contrat intervenu entre les parties le 9 octobre 1985 devant M^e Guy Labonté sous la minute no. 6956.

Adoptée à l'unanimité.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

008-01-2015
5.1

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - ANNÉE 2015

Considérant que la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

Considérant que ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

Considérant que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la municipalité demande à la députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux d'asphaltage sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE la municipalité fasse parvenir une liste sommaire des travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour l'année 2015 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

009-01-2015
5.2

CONFIRMATION ET ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME ET DU PERSONNEL AFFECTÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme et accepte, par la présente résolution, l'organigramme, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante, soumis par le directeur du service de la Sécurité incendie, M. Sylvain Poulin;

QUE l'ensemble des membres du personnel affectés au service et inscrits à l'organigramme soient confirmés dans leurs fonctions respectives. Le présent organigramme remplace la ou les versions antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

010-01-2015
5.3

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin prévoit la formation de 9 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Etchemins en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Etchemins.

Adoptée à l'unanimité.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

011-01-2015
6.1

CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que la durée de leur mandat :

Représentants de la population :

- Messieurs Benoît Drouin et Sylvain Lafontaine (février 2015 à janvier 2017);
- M. Gilles Neault et Mmes Catherine Poulin et Nancy Auclair (février 2014 à janvier 2016).

Représentants du Conseil municipal :

- MM. Serge Plante (président) et Sylvain Drouin.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 013-01-2014.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

012-01-2015
7.1 **AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANNÉE 2014, UNE SOMME DE 1 965,75 \$ DEVANT SERVIR DE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ LOISIRS (AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même le surplus non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 1 965,75 \$, ladite somme devant être versée au surplus accumulé affecté loisirs (amélioration d'équipements) et représentant les revenus d'amélioration de l'année 2014 prévus et déposés au fonds général;

Aréna	856,75 \$
Centre des arts et de la culture	965,00 \$
Balle-molle	144,00 \$
	<hr/>
	1 965,75 \$

Adoptée à l'unanimité.

013-01-2015
7.2 **DEMANDE D'AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL UNE SOMME DE 253,87 \$ À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "LOISIRS (AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS - CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE)"**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise que soit appropriée au fonds général une somme de 253,87 \$ à même l'excédent accumulé affecté "loisirs (amélioration des équipements - Centre des arts et de la culture)" pour le matériel pour la fabrication d'un sapin de Noël extérieur.

Adoptée à l'unanimité.

014-01-2015
7.3 **AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT AFFECTÉ ACCUMULÉ "POLITIQUE CULTURELLE 2009-2013" DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 10 223,56 \$ ET QUE SOIT APPROPRIÉE, À MÊME L'EXCÉDENT AFFECTÉ ACCUMULÉ "POLITIQUE CULTURELLE 2006-2009" DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 2 571,38 \$ AU FONDS GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent affecté accumulé "Politique culturelle 2009-2013" de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 10 223,56 \$ et que soit appropriée à même l'excédent affecté accumulé "Politique culturelle 2006-2009" de la municipalité, une somme de 2 571,38 \$, lesdites sommes devant être versées au fonds général de l'année 2014. Ces transferts viendront consolider les dépenses des activités prévues dans le cadre de l'entente de développement culturel - plan d'action 2009-2013.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

015-01-2015
9. **APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour décembre 2014 pour la somme de 248 452,10 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 115 937,70 \$ et déboursés directs : 132 514,40 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

SOUSCRIPTION (S) DIVERSE (S) :

016-01-2015
11.1-a) **AIDE FINANCIÈRE AU FESTIVAL CLERMONT-PÉPIN - ÉDITION 2015**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 200 \$ à titre de contribution financière au comité organisateur du Festival Clermont-Pépin - Édition 2015 qui se tiendra à Saint-Georges.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Sylvain Drouin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER